

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Radioactivite-des-seuils-100-fois-plus-eleves>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Radioactivité : des seuils "100 fois plus élevés" pour les aliments**

12 février 2018

Radioactivité : des seuils "100 fois plus élevés" pour les aliments

Par Julie Mermet

La Commission de recherche et d'information indépendante de la radioactivité (Criirad), association créée à Valence au lendemain de Tchernobyl, juge "trop élevés" les seuils d'alerte de substances radioactives dans les aliments comme le lait, la viande ou encore les oeufs.



La Criirad a détecté des *"anomalies préoccupantes"* dans la surveillance de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), qui s'occupe des denrées d'origine animale comme le lait, la viande, ou encore les oeufs. Cette branche du ministère français de l'Agriculture fixe les seuils de danger et fournit des directives à tous les exploitants concernant les substances radioactives dans la nourriture. Ces limites, définies par la DGAL, sont jugées *"trop élevées"* pour l'association valentinoise, qui se veut référence en termes de recherche sur la radioactivité. *"Les seuils tolérés dans les aliments que nous consommons sont extrêmement hauts, et ce n'est qu'au-delà de ces limites que la DGAL demande d'établir une enquête"*, déplore Corinne Castanier, la responsable des questions de réglementation et de radioprotection de la Criirad.

"En France, on ne doit pas trouver de pollution radioactive dans les aliments"

"Il est question de la protection sanitaire des populations", explique Corinne Castanier. À titre d'exemple, *"pour le strontium 90 (élément radioactif, ndlr), la limite est de 100 becquerels (unité de radioactivité, ndlr) par kg. Mais si l'on trouve ne serait-ce que 50 becquerels par kg dans du lait, une enquête est primordiale, car il est anormal de trouver de telles quantités"*, explique la scientifique. *"En France, on ne doit pas trouver de pollution radioactive dans les aliments, sauf pour les produits artificiels, où l'on peut retrouver notamment des traces de Tchernobyl"*, précise-t-elle. Corinne Castanier met en garde contre ces produits radioactifs qui, selon elle, *"sont cancérigènes, mutagènes et peuvent causer"*

des problèmes cardiaques". Pour la scientifique, "dès le premier becquerel, le risque augmente pour la santé".

"C'est presque une incitation à polluer pour les exploitants"

Selon Corinne Castanier, la norme de la DGAL ne se base pas sur le règlement français, mais sur le *Codex alimentarius*, un programme commun de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui définit les seuils de danger pour le commerce international des aliments. *"Si l'on considère uniquement les produits nationaux, la quantité de substances dangereuses ingérée est plus importante, et il faut que les limites soient revues"*, affirme Corinne Castanier. Elle ajoute que juridiquement, les limites du Codex ne s'appliquent qu'en cas d'accident nucléaire : *"En période normale, on n'a pas à accepter des substances radioactives dans nos aliments"*. Par ailleurs, *"appliquer les limites telles qu'elles sont définies par la DGAL, c'est presque une incitation à polluer pour les exploitants : ils n'ont pas à faire d'effort pour diminuer leur pollution radioactive"*, explique-t-elle.

La Criirad demande aujourd'hui à ce que la DGAL corrige ces instructions. Corinne Castanier souhaite également que ces démarches soient rendues publiques, *"pour que chacun sache comment l'État gère le contrôle de la radioactivité dans les aliments"*. Pour elle, il s'agit surtout de *"mettre des filtres supplémentaires, pour ne pas que la population soit contaminée"*.